

Le 21 mai 2020

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 7245, rue  
Birnam, Ville-Marie, Montréal

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 mai dernier, concernant  
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Note au dossier du 10 janvier 2012, 1 page
2. Note au dossier du 30 janvier 2012, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués  
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),  
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission  
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant  
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4)

## NOTE AU DOSSIER / CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

OBJET : Suivi des travaux.

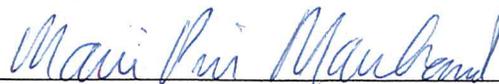
DATE : 10 janvier 2012

INTERLOCUTEURS : Simon Lévesque, inspecteur  
514 280-6665 art. 53-54

NO. DOSSIER : 7610-06-01-0803401

### COMMENTAIRES :

Mr Lévesque m'informe que la fuite se trouve sur une ligne reliant le réservoir au brûleur. Le réservoir est en bon état. Il a fait une inspection lundi le 9 janvier 2012 et la réparation n'était pas encore effectuée. Le réparateur devait passer aujourd'hui. Il a aussi demandé au propriétaire de disposer du béton contaminé. Il devrait retourner sur les lieux la semaine prochaine pour vérifier si ce qui a été demandé a été fait. Il va me rappeler. Le déversement du produit a seulement atteint la dalle de ciment peinture. La tâche est de 5po x 5po.



Signature

NOTE AU DOSSIER / CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

OBJET : suivi du déversement

DATE : 30 janvier 2012

INTERLOCUTEURS : Simon Lévesque, inspecteur  
514 280-6665

NO. DOSSIER : 7610-06-01-0803401

COMMENTAIRES :

Mr Lévesque me confirme qu'il est allé sur les lieux la semaine dernière. Le tuyau qui a causé le déversement a été remplacé. Les propriétaires ont cassés le béton contaminé et ont refait le béton à cet endroit. Aucun sol n'a été touché par le produit déversé.



Signature